



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LA BANQUE LAURENTIENNE ANNONCE L'ACCEPTATION PAR SES EMPLOYÉS D'UNE ENTENTE DE PRINCIPE EN VUE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Montréal le 31 octobre 2007 – La Banque Laurentienne et le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 434 (SEPB-CTC-FTQ), représentant les employés syndiqués de l'institution sont très heureux d'annoncer que les employés ont accepté les dispositions d'une entente de principe intervenue entre la Banque et le Syndicat. La nouvelle convention collective entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et sera d'une durée de quatre ans.

« Nous sommes très heureux d'annoncer aujourd'hui que nous nous sommes entendus sur les dispositions de la prochaine convention collective avant même l'échéance de celle présentement en vigueur. Cette nouvelle convention répond bien aux priorités de la Banque en matière de capital humain» a déclaré Réjean Robitaille, président et chef de la direction de la Banque Laurentienne. Il a poursuivi « Il s'agit d'un moment très important dans l'histoire de la Banque, qui confirme la qualité des relations de travail au sein de l'organisation. »

Le président du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau de la Banque Laurentienne, Daniel Larose a mentionné « Les employés syndiqués de la Banque Laurentienne ont voté en faveur de l'entente de principes. Cette entente démontre que nous sommes capables de travailler en collaboration et je souhaite pour le futur que les parties puissent continuer dans cette même direction. »

L'entente prévoit, pour la majorité des employés syndiqués, des augmentations annuelles de 2,5% pour les années 2008 et 2009 et 3% pour les années 2010 et 2011 en plus de révisions périodiques annuelles variant en moyenne entre 1,5 % et 3,0 %, en fonction des types de postes et de la performance, et ce, pour les années 2008 à 2011 inclusivement. La nouvelle convention comportera aussi des modifications au niveau du régime de retraite et des assurances collectives.

La Banque Laurentienne est une institution bancaire québécoise œuvrant au Canada qui se voue à répondre aux besoins financiers de ses clients par l'excellence de son service, sa simplicité et sa proximité. Elle dessert les particuliers, les petites et moyennes entreprises, de même que les conseillers financiers par l'entremise de B2B Trust. Elle offre aussi des services de courtage de plein exercice via sa filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne. La Banque

Laurentienne est solidement implantée au Québec avec le troisième plus important réseau de succursales et est un joueur performant dans des marchés bien choisis ailleurs au Canada. La Banque Laurentienne gère un actif au bilan de plus de 17 milliards de dollars, de même que des actifs administrés de 15 milliards de dollars. Fondée en 1846, elle compte plus de 3 300 employés. Les actions ordinaires de la Banque Laurentienne (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto. L'adresse de son site Internet est www.banquelaurentienne.ca

Les employés de la Banque Laurentienne sont syndiqués depuis 1967. Le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau est le syndicat qui représente le plus d'employés syndiqués dans les institutions financières au Québec. Il est un syndicat affilié à la FTQ qui est la plus importante centrale syndicale au Québec représentant près de 550 000 travailleuses et travailleurs.

-30 -

Pour renseignements :

Banque Laurentienne
Gladys Caron
Vice-présidente, Affaires publiques, communications et relations avec les investisseurs
Bureau : (514) 284-4500, poste 7511
Cellulaire : (514) 893-3963
gladys.caron@banquelaurentienne.ca

Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau
Daniel Larose
Bureau : (514) 522-0434
Cellulaire : (514) 592-1037
Courriel: sepb434@videotron.net